

Le 4 mai 2026,

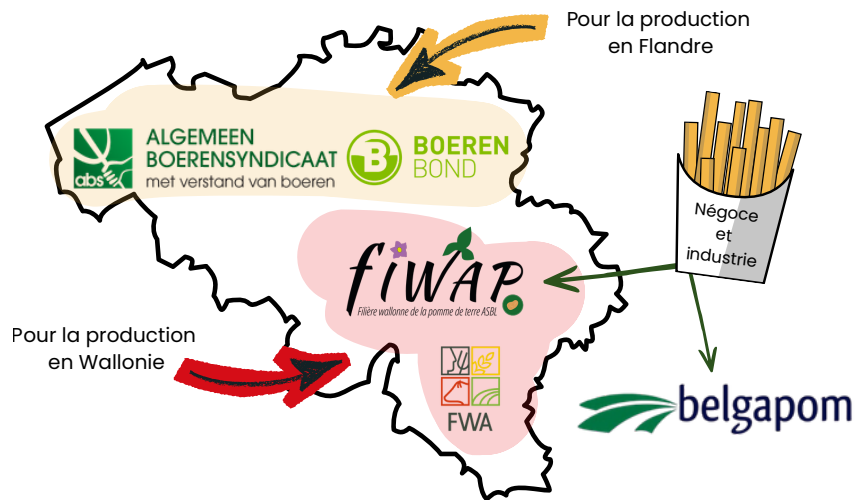
Le secteur a besoin de vous... Soutenez Belpotato.be

Mais d'abord, **Belpotato.be, c'est quoi ?**

C'est l'Organisation Interprofessionnelle Reconnue de la Pomme de terre en Belgique, créée en 2020. Elle rassemble, à parts égales, les producteurs ainsi que les acteurs du négoce et de l'industrie, avec une représentation équilibrée entre Wallonie et Flandre, au sein de cinq structures, présentées ci-dessous :

Objectif ?

Développer durablement le secteur de la pomme de terre !



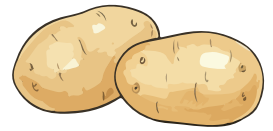
Comment soutenir Belpotato.be ?

- Cotiser à Belpotato.be permet de soutenir des relations contractuelles équilibrées, d'améliorer la qualité des plants, d'accompagner les enjeux de durabilité et de renforcer la concertation interprofessionnelle en Belgique.
- Dans un contexte économique difficile, cette concertation est essentielle pour défendre le secteur. Belpotato.be ne reçoit aucun subside (ni fédéraux, ni régionaux) : son fonctionnement repose uniquement sur les cotisations.
- Le négoce et l'industrie se sont engagés à apporter le montant équivalent aux cotisations des producteurs. Enfin, tout producteur livrant sous contrat à un acheteur belge membre de Belgapom doit être en ordre de cotisation.

**Soutenez la filière pomme de terre en un geste.
Votre cotisation Belpotato.be, c'est ici**



Pour toute question : FAQ sur www.belpotato.be ou contact via Mathilde Glorieux (FWA) – 0475/883795 – mathilde.glorieux@fwa.be ou Pierre Lebrun (Fiwap) – 0474/284502 – pl@fiwap.be ou secrétariat Belpotato.be – info@belpotato.be



Les réalisations de Belpotato.be ?

- Le Code de bonnes pratiques contractuelles déjà remis à jour 2 fois : pour des relations contractuelles équilibrées entre producteur et acheteur ;

Un résultat important de Belpotato.be



Code de conduite dans l'établissement des contrats dans le secteur de la pomme de terre

À consulter en scannant le QR-code



- Le Manuel d'évaluation de la qualité des plants à la réception : pour améliorer la qualité des plants utilisés en Belgique ;
- La transition post-CIPC : octroi et accompagnement de la Limite Maximale Résiduelle temporaire pour sauver les hangars de stockage historiquement pollués au CIPC ;
- Plusieurs dérogations 120 jours de produits phytos d'usage indispensable ;
- Gestion des crises, concertation interprofessionnelle et communication en temps réel ;
- Concertation régulière (directe ou via ses membres) avec les autorités.

Les ambitions et réalisations futures de Belpotato.be ?

- Dérogations phytos, défense des substances actives indispensables ;
- Des relations contractuelles toujours plus équilibrées via l'adaptation continue du Code. Au programme pour 2026 : définition de balises pour l'usage du plant fermier ou pour la fourniture de plants par l'acheteur ;
- Accompagnement dans la transition réaliste vers moins de (risques) phytos ;
- Amélioration de l'image du secteur par une communication positive.

Comment financer Belpotato.be ?

Aucun soutien public n'est prévu pour financer les OIP. Depuis 2020 Belpotato.be a fonctionné grâce à un apport de fonds et plusieurs prêts sans intérêt accordés par les 5 structures membres fondatrices, complétés par un emprunt bancaire. Ces modes de financement atteignent leur limite. Il est indispensable pour Belpotato.be de disposer dès 2026 d'un financement structurel autonome et stable pour poursuivre les activités en cours et entreprendre des actions nouvelles dans la durée. **C'est pourquoi il est fait appel à la cotisation individuelle des producteurs belges. En Wallonie, pour 2026, cet appel est joint au courrier de cotisation de promotion réalisé par l'APAQ-W. Nous espérons qu'il retiendra votre attention !**

Mathieu Vrancken
Président Belpotato.be

Daniel Coulonval
Président FWA

Bernard Dardenne
Président Fiwap

